



**Déclassifié (\*)**  
AS/Soc (2011) PV 2 add 2  
12 mai 2011  
Fsocpv2add2\_2011

## Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

### *Procès-verbal*

**de l'audition sur : « Que peut faire l'Europe pour les enfants de régions ravagées par un désastre naturel et en situation de crise : l'exemple d'Haïti »**

**tenue à Paris le mercredi 23 mars 2011, de 15h à 16h30**

**Mme Maury Pasquier**, présidente de la commission, déclare la réunion ouverte et souhaite la bienvenue à tous les participants et experts présents. Elle rappelle aux membres que la proposition pour ce rapport avait été faite par Mme Hostalier en janvier 2010, à l'issue du séisme qui a frappé Haïti, mais que le début de ce travail s'est fait attendre à la recherche du bon « angle d'attaque ». Le Conseil de l'Europe n'est lui-même pas compétent en matière d'intervention d'urgence dans les situations de crise, donc le thème sera abordé sous un angle plus général. Le but est notamment d'identifier les actions par lesquelles les gouvernements de la grande Europe peuvent faciliter les interventions d'urgence des institutions et organisations en charge, et, ainsi les rendre plus efficaces. Une autre question à éclaircir concerne les lacunes législatives qui peuvent être détectées lors de situation de crise, telles que par exemple un manque de protection des enfants contre la traite humaine ou l'exploitation sexuelle.

**La présidente** donne la parole à la rapporteuse, Mme Hostalier, pour une brève introduction du thème, puis présente les quatre experts présents et leur donne la parole.

**Mme Hostalier** souhaite être très brève étant donné que la présidente a déjà situé ce travail dans son contexte. Selon elle, la question centrale est ce que l'Europe peut faire en tant que « pilote » d'une action internationale plus harmonisée, pour mieux protéger et soutenir les enfants qui se trouvent déjà dans des situations critiques avant un désastre naturel ou une crise politique, mais encore plus après.

**M. Forst**, en tant que rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti, constate que la mobilisation de la communauté internationale est importante pour un grand nombre de pays en situation de crise et que les enfants sont les membres les plus vulnérables des sociétés concernées, notamment quand ils sont séparés de leur famille et leur environnement habituel. Ils sont de ce fait fortement exposés à la violence qui règne dans les rues ou les camps provisoires et à des activités criminelles qui existaient souvent déjà avant les situations de crise mais peuvent être aggravées par celles-ci. A cet égard, l'Unicef et d'autres agences spécialisées font un excellent travail de documentation, d'identification, de regroupement familial, d'hébergement, de fourniture de soins et de protection. Néanmoins, en raison du grand nombre d'enfants isolés, voire d'orphelins, et du fait des déplacements massifs de population au sein du pays, les risques d'enlèvement, d'adoption illégale ou de violence à l'égard des enfants persistent. A cet égard, M. Forst lui-même est actuellement préoccupé par des allégations de trafic d'enfants à la frontière avec la République Dominicaine.

D'après **M. Forst**, l'un des plus grands problèmes demeure celui du grand nombre de structures d'accueil illégales ou non-déclarées, où les enfants sont parfois placés par leur propre famille dans une intention

\* Déclassifié par la commission le 19 mai 2011.

louable de meilleure prise en charge, mais ensuite soumis au risque d'être exploités à des fins commerciales ou de trafic. A l'avenir, un contrôle plus efficace de telles structures est à assurer, et les structures qui ne respectent pas les dispositions légales sont à fermer.

Concernant l'adoption internationale, il est à éviter à tout prix que les enfants soient emmenés hors de leur pays sans passer par une procédure légale complète. Selon **M. Forst**, l'adoption n'est pas un geste humanitaire et, comme stipulé par la Convention de La Haye, ne doit être envisagée qu'en dernier ressort lorsque toutes les alternatives à l'intérieur du pays auraient été épuisées, et après constat par les autorités compétentes de l'absence de parents ou de tuteur. Dans le cas de Haïti, il appartient notamment aux autorités haïtiennes, avec le soutien de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)<sup>1</sup>, de mettre en place des mécanismes fermes à cet égard. Il est, par ailleurs, à éviter que des familles étrangères, sous prétexte de venir assister des enfants en détresse, puissent détourner les procédures légales mises en place. Enfin, **M. Forst** fait référence au problème de l'accès à l'éducation pour tous en Haïti, et au fait que, selon un récent rapport de l'UNESCO, 90 % des écoles de Haïti sont privées et difficiles à financer pour beaucoup de familles.

Pour terminer son exposé, **M. Forst** communique un nombre de recommandations à la commission qui concerne l'action internationale future visant à mieux protéger les enfants. Elles concernent notamment la mise en place de mesures et de mécanismes efficaces pour lutter contre tous les risques auxquels les enfants sont exposés : enlèvement, violence et violence sexuelle, l'adoption internationale abusive ainsi que la pratique haïtienne du « restavek ». Cette dernière consiste généralement en un placement d'enfants de familles pauvres des zones rurales dans des familles citadines plus aisées dans l'espoir d'assurer à l'enfant une vie plus décente. Cependant, ceci comporte des risques d'exploitation des enfants pour un travail domestique très dur, de violence physique ou sexuelle, d'isolation et de sous-alimentation. A cet égard les pays européens devraient notamment utiliser les recommandations figurant dans le rapport de la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage. Tous les Etats devraient par ailleurs ratifier la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, et soutenir, au mieux possible, l'Unicef et d'autres organisations spécialisées dans leur intervention dans le cadre de crises. Enfin, une attention particulière est demandée en ce qui concerne le contrôle effectif des structures d'accueil pour les enfants. Ces recommandations feront également l'objet du rapport sur la situation des droits de l'homme à Haïti que M. Forst soumettra à l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2011.

**Mme Moussard-Carlsen**, Responsable géographique en charge de la mission en Haïti de l'association Action contre la faim (ACF) présente l'action spécifique de son association qui consiste à sauver des vies par la prévention, la détection et le traitement de la malnutrition, en particulier pendant et suite à des situations d'urgence et de conflits. En ce qui concerne Haïti, l'ACF intervient depuis 1985 en menant des actions diverses en matière de nutrition, de sécurité alimentaire et de santé mentale ainsi que dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Suite au séisme du 12 janvier 2010 qui a frappé la région de Port-au-Prince, les équipes d'ACF ont d'abord déployé une vaste opération d'urgence, puis à partir d'octobre 2010, elles sont intervenues pour limiter la propagation de l'épidémie de choléra sur Port-au-Prince et Artibonite. En Haïti, le séisme a été le facteur aggravant d'une situation déjà complexe en raison d'autres catastrophes naturelles et de l'instabilité politique. Dans ce genre de situation, notamment les enfants, l'un des groupes les plus vulnérables, nécessitent une approche différenciée avec une réelle prise en compte de leurs besoins spécifiques.

**Mme Moussard-Carlsen** explique que les enfants sont souvent exposés à une chaîne de risques qui commence par la perte ou la séparation prolongée de l'adulte de référence et se poursuit par une malnutrition, et par un accès limité aux soins de santé ou à l'éducation. En situation d'urgence, les taux de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans sont plus élevés, et plus le nourrisson est jeune, plus le risque est élevé. En parallèle de ces facteurs plus évidents, un phénomène de « baby boom » post-catastrophe peut souvent s'observer 9 à 10 mois après un choc violent qui a provoqué la mort de nombreux enfants, et peut aggraver la situation davantage. L'état psychologiques de beaucoup de mères ne leur permet pas de bien s'occuper de leurs enfants ni d'accéder aux consultations ou au soutien qui leur est offert. Dans cette situation, l'ensemble des acteurs internationaux, en collaboration avec les autorités nationales, doit assurer la réponse aux besoins fondamentaux : l'accès à une alimentation adaptée et à une eau de qualité, des conditions d'hygiène et d'assainissement correctes, la prise en charge en matière de santé et de santé mentale, la protection contre différentes formes d'abus et de violence, ainsi qu'une scolarisation continue. La réponse doit être adaptée et, en ce qui concerne les enfants, différencier entre les différentes tranches d'âge (moins de cinq ans, âge scolaire, (pré-)adolescents). En Haïti, l'ACF a mis en place des services particuliers pour les femmes qui viennent d'accoucher et qui allaitent (distribution de lait

---

<sup>1</sup> <http://minustah.org>.

artificiel et de compléments alimentaires hautement protéinés, tentes spéciales pour les mamans et les bébés, etc).

**Mme Moussard-Carlsen** précise également le contexte spécifique des interventions en Haïti, où, dès février 2010, le nombre des personnes déplacées au sein du pays était estimé à 467 000 dont la majorité sur la province de l'Artibonite. Face à cette situation une bonne coordination entre les acteurs humanitaires internationaux et avec les autorités nationales et locales était d'autant plus importante. Cependant, la coordination par l'approche de responsabilité sectorielle (« cluster approach », exemples : nutrition ; santé ; eau, assainissement et hygiène, éducation etc.) pouvait poser des problèmes tels que le trop nombreux enjeux de la réponse humanitaire (y compris des intérêts économiques, géopolitiques ou de compétition inter-agence), le nombre d'acteurs humanitaires impliqués, la variété des acteurs dans la coordination (y compris le militaire, le secteur privé, des ONG de toute sorte, des particulier) et la complexité du cadre urbain dans lequel les réponses devaient être mises en œuvre. Par ailleurs, d'autres systèmes de coordination (organisés autour de la nationalité des acteurs), pouvaient s'y ajouter. Un point faible de la coordination de la réponse humanitaire était, selon l'experte, la non-capacité des acteurs internationaux à soutenir efficacement les acteurs nationaux et locaux et à bien les intégrer dans le processus.

Selon **Mme Moussard-Carlsen**, face à des situations de crise, une grande difficulté réside enfin en l'organisation de l'aide humanitaire dans la durée. Un an après le séisme, plus d'un million de personnes vivaient toujours dans des conditions précaires, sous des bâches ou dans des tentes, dans plus de 1 200 camps. Après les réponses d'urgences visant à assurer les besoins primaires de la population s'impose toujours l'immense défi de la reconstruction des zones sinistrées. Par contre, tant que les acteurs de terrain ne sauront pas où logeront à terme les personnes déplacées, il leur sera impossible de déployer les interventions visant à soutenir les processus de transition pour la relance et le développement du pays. Une autre difficulté était le déblocage réel des fonds internationaux mis à disposition. Le 31 mars 2010 à New York, plus de 50 pays et organisations multilatérales avant promis d'apporter une aide de 9,8 milliards de dollars pour la reconstruction de Haïti à moyen et long terme. Or, un an après le séisme, des projets de reconstruction équivalents à une dépense de 3,1 milliards de dollars avaient été décidés dans le cadre de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Seule la moitié de cette somme a été effectivement déboursée.

Enfin, **Mme Moussard-Carlsen** formule quelques recommandations aux Etats membres du Conseil de l'Europe, qui devraient tout d'abord, indépendamment ou en lié à leur appartenance à l'Union européenne, assurer le respect des promesses financières annoncées. Tous les Etats venant à l'aide d'un pays en situation de crise devraient veiller à ce que les autorités nationales soient « leader » ou au moins partie prenante dans l'ensemble des discussions et actions, et à ce que toute intervention soit de haute qualité et pérenne, alors de le désengagement devrait se faire de manière progressive. Les acteurs nationaux devraient notamment être soutenus en ce qui concerne le rétablissement des services de base indispensables, la restauration des infrastructures principales et la création de solutions génératrices de revenus. Enfin, l'enfance devrait être reconnue comme un facteur de vulnérabilité particulière, et les réponses apportées doivent être adaptées.

**M. Salignon**, Directeur général action humanitaire de l'association Médecins du Monde France, présente l'action de son association qui intervient sur un plan médical et humanitaire en France, en Europe et à l'international, avec des missions de proximité auprès des populations les plus précaires (Roms, migrants, usagers de drogues, SDF, etc.) et des missions de solidarité à l'international, y compris dans les situations de conflits et crises (dont les catastrophes naturelles). Il constate d'abord que, même avant le séisme, Haïti a déjà connu des problèmes particuliers quant aux droits et à la protection des enfants : taux de mortalité materno-infantile élevé, inégalité d'accès aux soins de santé, vulnérabilité des enfants à la malnutrition chronique, aux agressions et violences sexuelles et aux réseaux organisés de traite des êtres humains et à l'exploitation domestique (250 000 « restaveks ») ainsi que 50 000 enfants placés en institution. Le séisme a aggravé cette situation et révèle la « crise silencieuse » de ce pays qui se trouve parmi les plus pauvres de la planète, qui n'était pas préparé à une telle catastrophe et qui a toujours eu des mécanismes de protection de l'enfance faibles.

**M. Salignon** précise ensuite que la réponse de Médecins du Monde a consisté en une offre d'accès aux soins pluridisciplinaires (consultation médicales, dépistage nutritionnel, suivi psychologique, prise en charge du choléra en région rurale) avec une attention particulière pour les groupes vulnérables (femmes, enfants, population des bidonvilles). Selon lui, l'aide humanitaire a eu un impact réel concernant l'accès aux soins, à l'eau et aux services de base, mais a relevé de nouveaux défis par la suite. Pour beaucoup de personnes, les ONG sont devenues les moyens de survie, mais elles n'étaient pas en mesure d'assurer la reconstruction à moyen terme du pays, ce qui a mené à une dépendance accrue d'Haïti à l'aide

internationale. Parmi les questions à long-terme se trouvent également celles du renforcement de l'Etat haïtien et de la sortie de l'instabilité politique chronique.

**M. Salignon** insiste notamment sur le problème de l'adoption internationale par rapport à Haïti, qui a déjà connu des mécanismes « prédateurs » auparavant, et où la « demande » pour des enfants à adopter dépasse largement « l'offre ». Surtout la recherche d'enfants petits a toujours alimenté les circuits de corruption, encore plus après le séisme. Ainsi, plus de 2 000 cas d'adoption traités de façon accélérée avaient été constatés au 31 mai 2010, et des milliers de tentatives de sorties via Saint Domingue ont été avortées. Certains pays européens, comme la France, ont décidé d'arrêter les adoptions vers leur territoire (sauf pour des dossiers traités juridiquement avant le séisme), malgré la pression forte des familles adoptantes. Des évolutions législatives en la matière visant à mieux protéger les enfants sont attendues en Haïti, mais ne pourront pas avancer tant que l'Etat ne revient pas à un fonctionnement normal. Le rôle particulier d'un Organisme Autorisés et Habilités pour l'Adoption (OAA) comme Médecins du Monde est aussi de contribuer au développement de bonnes pratiques et d'une éthique de l'adoption.

De son côté, **M. Salignon** présente ses recommandations principales aux Etats européens : Ils devraient tout d'abord apporter un appui renforcé à l'Etat haïtien en matière de réformes législatives et judiciaires afin d'améliorer les cadres de protection des enfants contre l'adoption illégale, la traite et l'exploitation. Le même soutien serait à apporter aux institutions nationales agissant en faveur de la protection des enfants (en collaboration avec les agences de l'ONU et des ONG). Le rétablissement d'un socle de services sociaux (santé et éducation) s'impose toujours de manière urgente. A cet égard, les fonds promis pour la reconstruction du pays lors de la conférence des bailleurs à New York le 31 mai 2010 doivent encore être débloqués, tout en se préoccupant en même temps des problèmes de fonctionnement de l'Etat haïtien qui réceptionnera ces fonds. De manière générale et aussi en vue de futures crises naturelles et humanitaires, l'adoption accélérée devrait être interdite par tous les Etats dans ce genre de contexte. Un soutien spécifique à la protection des enfants et la mise en œuvre effective des mesures de protection est à promouvoir dès le début d'une crise. Les leçons de la situation à Haïti devraient être tirées par tous les acteurs impliqués afin de mieux préparer Haïti et d'autres pays à la gestion de futures crises.

**M. Poupard**, Coordinateur d'urgences senior (Senior Emergency Coordinator) de l'Unicef basé à New York, n'était pas annoncé dans le programme de l'audition, mais a pu se joindre à la réunion au dernier moment grâce à un déplacement à Paris. Il rappelle que la situation humanitaire en Haïti était particulièrement sévère en raison de plusieurs situations d'urgence d'affilées : le tremblement de terre a été directement suivi par l'ouragan Thomas, par l'émergence du Cholera et les troubles politiques liés aux élections présidentielles. La faible capacité du gouvernement et des autorités locales d'y répondre a aggravé la situation davantage et fait en sorte que les services sociaux de base n'atteignaient plus les populations en milieu rural, ce qui a mené à une pauvreté chronique et largement répandue et une base économique très réduite (confinée à la capitale). Face à cette situation dramatique, rien que les interventions de l'Unicef ont été estimées à 350 millions de dollars (mais avec un financement assuré de 85 % seulement). La réponse de l'Unicef s'est traduite par des activités dans quatre domaines (« cluster ») : eau, hygiène et assainissement ; éducation ; protection des enfants ; santé et nutrition. Ainsi, par exemple, plus de 720 000 enfants ont pu être soutenus pour leur réinsertion à l'école, sur 5 144 enfants séparés, 1 363 ont pu être réunifiés avec leurs familles tandis que d'autres étaient placés dans des centres supervisés, et 1,9 millions d'enfants ont pu bénéficier de vaccins contre six maladies.

**M. Poupard** précise que l'Unicef a porté une attention particulière à la prise en charge de la Cholera, en soutenant la mise en place d'unités de traitement, la distribution de matériel et de médicaments (chlorine pour la désinfection, sachets de réhydratation, kits Diarrhée, tablettes de zinc etc.). Par ailleurs, 750 000 personnes ont pu être atteintes à travers la formation « d'agents de mobilisation sociale », à côté d'une sensibilisation étendue de directeurs d'écoles, d'enseignants et d'élèves pour prévenir et contrôler la maladie. Ainsi l'épidémie a pu entrer assez rapidement dans sa phase « endémique » où elle présente des taux de mortalité beaucoup plus faibles.

Selon **M. Poupard**, les principaux leçons à tirer de la situation en Haïti et donc les défis à affronter sont les lacunes des mécanismes de gouvernance pour donner des réponses humanitaires plus cohérentes et efficaces, un renforcement des actions décentralisées afin d'atteindre les plus pauvres et les plus vulnérables (enfants et mères) dans les zones reculées, une plus grande flexibilité des organisations internationales (Unicef et autres) pour rapidement adapter les interventions à des contextes nouveaux. En ce qui concerne les acteurs impliqués dans l'affrontement des urgences et la reconstruction des pays, différentes approches sont nécessaires : les capacités nationales de gestion doivent se renouveler, les partenaires nationaux doivent être convaincus qu'il ne s'agit pas d'établir un « règne » des ONG internationales, le secteur privé doit être fortement impliqué, en particulier sur la question du droit foncier, et

le dialogue et la confiance au sein des « communautés » doivent être rétablis après avoir été affaiblis par 30 ans de dictature.

D'autres recommandations de **M. Poupard** concernent la coordination de situations d'urgence qui doit se faire dans un contexte de neutralité et d'impartialité maximaux, chose parfois rendue difficile par le renouvellement trop fréquent du personnel humanitaire sur le terrain et les capacités nationales affaiblies. Le modèle de gestion par « cluster » thématique sous l'égide des Nations Unies s'est montré efficace, mais la complexité de la situation sur le terrain peut être accrue par le fait que des coopérations bilatérales s'ajoutent au soutien multinational. Concernant les enfants, un « paradoxe » peut être observé en Haïti : alors que l'enfant est souvent considéré comme « roi » dans les propos officiels, la réalité est différente et beaucoup d'enfants sont victimes d'exploitation. Pour l'expert, il y a deux priorités claires : protéger les enfants contre les menaces à leur intégrité (prostitution précoce, violence sexuelle), leur redonner accès à l'éducation le plus rapidement possible après une crise afin de leur procurer un sens de la normalité et d'appartenance à une communauté qui les rassure.

**La présidente** remercie les quatre experts pour leurs interventions fort intéressantes et ouvre le débat sur la thématique. Elle invite les membres à bénéficier de la présence des experts pour bien préciser les messages politiques qu'il convient d'envoyer à tous nos gouvernements. De son côté, elle soulève notamment la question de savoir si, face à de nombreuses actions humanitaires dans la situation de Haïti et à venir, il ne faudrait pas développer une charte de bonnes conduites pour le personnel des ONG ?

**M. Forst** propose de partager avec la commission, dès que possible, son rapport qui sera présenté aux Nations Unies en juin et qui fournit des réponses à ce genre d'interrogation. Certaines procédures de suivi ont déjà été mises en place par les organisations internationales, telles que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui vérifie régulièrement auprès des familles d'accueil la scolarisation des « restaveks ».

**M. Salignon** précise que, effectivement, la situation restait très difficile dans les camps notamment où l'abus des enfants par le personnel des organisations humanitaires mêmes pouvait arriver. A cet égard, la coopération avec les hôpitaux était relativement efficace, mais le manque d'un système judiciaire opérationnel était un obstacle à la protection des enfants. Des codes de conduite existent au sein de nombreuses organisations, mais certaines préfèrent des systèmes de surveillance plus individualisés, y compris des mécanismes de plaintes. La standardisation des procédures comporte également le risque de se couper des besoins réels des gens et de ne plus être suffisamment à leur écoute.

**M. Poupard** rappelle que, au cas où des standards seraient définis, ceux-ci devraient être très complets et élevés et qu'il ne fallait pas non plus perdre de vue les différents obstacles à l'efficacité des interventions humanitaires qui pouvaient exister, non seulement le manque de coordination déjà évoqué, mais aussi la corruption et d'autres activités criminelles.

**M. Huss** s'interroge sur quelles sont les réelles perspectives de développement économique et politique de Haïti qui était déjà dans la misère avant le séisme, et que peut faire l'Europe pour aider le pays à se reconstruire.

**M. Poupard** confirme que l'économie du pays est entièrement délabrée, que beaucoup de personnes à potentiel ont quitté le pays définitivement et que l'exploitation des ressources naturelles par des sociétés privées étrangères s'ajoute aux autres problèmes.

Selon **M. Forst**, l'économie du pays commençait à doucement remonter la pente juste avant le séisme et il est optimiste que ce processus reprenne bientôt. Il permettra aussi de changer la structure du pays et partir d'une nouvelle approche basée sur le droit. Beaucoup est attendu des pays tiers, y compris les Etats membres du Conseil de l'Europe,. La situation politique se stabilisera après le deuxième tour des élections présidentielles dont les résultats sont attendus peu après la présente réunion (résultats définitifs pour le 16 avril).

**M. Salignon** ajoute qu'un plan national de reconstruction existe, mais que les réponses à nombre de questions manquaient : comment organiser les services aux personnes de manière décentralisée, comment répondre au déficit de l'Etat, comment impliquer l'économie informelle etc. ?

**M. Volontè** insiste sur le fait que la garantie des droits de la personne humaine, première mission du Conseil de l'Europe, est également un défi particulier.

**M. Commercio** demande quelles sont les procédures d'adoption en vigueur et si les Ambassades de pays tiers y sont impliqués.

**M. Salignon** précise que certains pays ne sont pas signataires de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, et que, bien que les procédures existent, des cas individuels d'adoption peuvent se dérouler dans l'illégalité. En attendant une application plus rigoureuse de procédures sécurisées, tous les pays devraient, à l'instar de la France, suspendre l'adoption internationale d'enfants provenant d'Haïti et d'autres régions en crise. Plusieurs pays sont, par ailleurs, en train de travailler sur leur législation pertinente.

**Mme Hostalier**, rapporteuse, remercie de son côté les experts l'ayant aidé à mieux comprendre la situation de Haïti, et se demande si les leçons des crises précédentes (exemple du Tsunami en Asie) avaient été tirées pour la gestion des conséquences du séisme haïtien, et si l'intervention des ONG – outre ses effets positifs – ne risquait pas aussi de déstabiliser le fonctionnement normal du pays en question. Pour elle, le risque de trafic d'enfants et l'identification et la traçabilité des personnes disparues étaient parmi les priorités.

**La présidente** remercie à nouveau tous les participants de cette discussion importante qui nous concerne tous, et qui restera d'actualité comme nous pouvons encore le voir dans les crises politiques, naturelles et humanitaires plus récentes (Libye, Japon). Avant de clore la réunion, elle précise la suite prévue pour ce travail : la préparation d'une note introductive pour la réunion au mois de mai et d'un projet de rapport pour l'automne afin de pouvoir soumettre le texte final pour la réunion de la commission permanente au mois de novembre 2011.

List of presence/*Liste de présence*

The names of the members and alternates present at the meeting appear in bold  
*Les noms des membres et de leurs suppléants présents à la réunion sont indiqués en gras*

Chairperson / <i>Vice-présidente</i>		
<b>Mme Liliane MAURY PASQUIER</b>	Switzerland / Suisse	M. Arthur LOEPFE
Vice-Chairpersons / <i>Vice-président(e)s</i>		
Ms Pernille FRAHM	Denmark / Danemark	Ms Pia CHRISTMAS-MØLLER
M. Bernard MARQUET	Monaco	Mme Sophie LAVAGNA
Mr Pieter OMTZIGT	Netherlands / Pays-Bas	Mrs Wassila HACHCHI
<i>Members / Membres</i>		<i>Alternates / Remplaçants</i>
Mme Lajla PERNASKA	Albania / Albanie	ZZ ...
Mme Maria Pilar RIBA FONT	Andorra / Andorre	M. Joan CARTES IVERN
Mr Armen MELIKYAN	Armenia / Arménie	Mr Artsruni AGHAJANYAN
Mr Karl DONABAUER	Austria / Autriche	Mr Franz Eduard KÜHNEL
Ms Christine MUTTONEN	Austria / Autriche	Ms Sonja ABLINGER
<b>Ms Sevinj FATALIYEVA</b>	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Ms Ganira PASHAYEVA
Mr Fazil MUSTAFA	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Mr Aydin ABBASOV
<b>Mme Cindy FRANSSSEN</b>	Belgium / Belgique	M. Philippe MAHOUX
M. Stefaan VERCAMER	Belgium / Belgique	M. Dirk Van der MAELEN
ZZ...	Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	ZZ...
Mr Desislav CHUKOLOV	Bulgaria / Bulgarie	ZZ...
Ms Dzhema GROZDANOVA	Bulgaria / Bulgarie	Mr Yanaki STOILOV
Ms Karmela CAPARIN	Croatia / Croatie	Mr Mirando MRSIĆ
M. Fidias SARIKAS	Cyprus / Chypre	Ms Athina KYRIAKIDOU
Mme Daniela FILIPIOVÁ	Czech Republic / République tchèque	Mr Rom KOSTŘICA
<b>Ms Kateřina KONEČNÁ</b>	Czech Republic / République tchèque	Mr Pavel LEBEDA
Mr Indrek SAAR	Estonia / Estonie	Mr Silver MEIKAR
Ms Sirpa ASKO-SELJAVAARA	Finland / Finlande	Ms Tuulikki UKKOLA
M. Roland BLUM	France	<b>M. Laurent BÉTEILLE</b>
Mme Claude GREFF	France	Mme Muriel MARLAND-MILITELLO
<b>M. Denis JACQUAT</b>	France	<b>Mme Françoise HOSTALIER</b>
Mme Marietta KARAMANLI	France	M. Jean-Paul LECOQ
Ms Magdalena ANIKASHVILI	Georgia / Géorgie	Mr Rati SAMKURASHVILI
Ms Viola von CRAMON-TAUBADEL	Germany / Allemagne	Mr Manuel SARRAZIN
<b>Mr Andrej HUNKO</b>	Germany / Allemagne	Mr Thomas NORD

Ms Marlene RUPPRECHT	Germany / Allemagne	Ms Doris BARNETT
Mr Johann WADEPHUL	Germany / Allemagne	Ms Gitta CONNEMANN
Mr Konstantinos AIVALIOTIS	Greece / Grèce	Ms Charoula KEFALIDOU
<b>Mr Michail KATRINIS</b>	Greece / Grèce	Ms Sophia GIANNAKA
Mr Péter HOPPÁL	Hungary / Hongrie	Ms Melinda SZÉKYNÉ SZTRÉMI
<b>Ms Virág KAUFER</b>	Hungary / Hongrie	Mr Gábor HARANGOZÓ
Mr Birkir Jón JÓNSSON	Iceland / Islande	Ms Eygló HARDARDÓTTIR
Mr Peter KELLY	Ireland / Irlande	Ms Maureen O'SULLIVAN
<b>Mr Mario BARBI</b>	Italy / Italie	Mr Paolo GIARETTA
<b>Mr Roberto Mario Sergio COMMERCIO</b>	Italy / Italie	M. Giacomo STUCCHI
Mr Oreste TOFANI	Italy / Italie	Mr Giuseppe CIARRAPICO
<b>Mr Luca VOLONTÉ</b>	Italy / Italie	Mr Vannino CHITI
Ms Ingrida CIRCENE	Latvia / Lettonie	M. Andris BĒRZIŅŠ
Ms Doris FROMMELT	Liechtenstein	Mr Leander SCHÄDLER
Ms Arūnė STIRBLYTĖ	Lithuania / Lituanie	Ms Birutė VĖSAITĖ
<b>M. Marc SPAUTZ</b>	Luxembourg	<b>M. Jean HUSS</b>
Mr Francis AGIUS	Malta / Malte	<b>Ms Marie-Louise COLEIRO PRECA</b>
Mr Valeriu GHILETCHI	Moldova	ZZ...
Mr Neven GOSOVIĆ	Montenegro / Monténégro	Mr Obrad GOJKOVIĆ
Ms Khadija ARIB	Netherlands / Pays-Bas	Ms Tineke STRIK
Ms Karin ANDERSEN	Norway / Norvège	Ms Ingrid SCHOU
Ms Bożenna BUKIEWICZ	Poland / Pologne	M. Zbigniew GIRZYŃSKI
Mr Mariusz KAMIŃSKI	Poland / Pologne	Mr Maciej ORZECHOWSKI
Ms Anna SOBECKA	Poland / Pologne	Mr Ryszard BENDER
Mme Cecília HONÓRIO	Portugal	ZZ ...
ZZ...	Portugal	ZZ...
Mr Cristian DAVID	Romania / Roumanie	Ms Ana Adriana SĂFTOIU
<b>M. Cezar Florin PREDA</b>	Romania / Roumanie	M. Iosif Veniamin BLAGA
Mr Mihai TUDOSE	Romania / Roumanie	Mr Florin IORDACHE
Mr Igor CHERNYSHENKO	Russian Federation / Fédération de Russie	<b>Mr Valery PARFENOV</b>
<b>Mr Oleg LEBEDEV</b>	Russian Federation / Fédération de Russie	Mr Nikolay FEDOROV
Mr Valery SELEZNEV	Russian Federation / Fédération de Russie	<b>Ms Svetlana GORYACHEVA</b>
<b>Mr Vladimir ZHIDKIKH</b>	Russian Federation / Fédération de Russie	Ms Tatiana VOLOZHINSKAYA
M. Marco GATTI	San Marino / Saint-Marin	M. Pier Marino MULARONI
Mr Miloš ALIGRUDIĆ	Serbia / Serbie	Ms Nataša VUČKOVIĆ
Ms Vjerica RADETA	Serbia / Serbie	Mr Mladen GRUJIĆ
Mr Stanislav FOŘT	Slovak Republic	Mr Štefan ZELNÍK
<b>Mr Ljubo GERMIČ</b>	Slovenia / Slovénie	ZZ...
Ms Meritxell BATET LAMAÑA	Spain / Espagne	Mr Jordi XUCLÀ I COSTA
Mme Rosa Delia BLANCO TERÁN	Spain / Espagne	Ms Emelina FERNÁNDEZ SORIANO
<b>Mr Agustín CONDE BAJÉN</b>	Spain / Espagne	Mme Blanca FERNÁNDEZ-CAPEL BAÑOS
<b>Ms Carina OHLSSON</b>	Sweden / Suède	Mr Morgan JOHANSSON
Mr Mikael OSCARSSON	Sweden / Suède	Ms Marietta de POURBAIX-LUNDIN
M. Felix MÜRI	Switzerland / Suisse	Ms Doris STUMP
Mr Zoran PETRESKI	« The former Yugoslav Republic of Macedonia »	Ms Flora KADRIU
<b>Mr Lokman AYVA</b>	Turkey / Turquie	Mr Yüksel ÖZDEN



<b>Mr Haluk KOÇ</b>	Turkey / Turquie	Ms Birgen KELEŞ
<b>Mr Mustafa ÜNAL</b>	Turkey / Turquie	Mr Ali Riza ALABOYUN
Ms Olena BONDARENKO	Ukraine	Mr Yevgeniy SUSLOV
Ms Olha HERASYM'YUK	Ukraine	Ms Oksana BILOZIR
Mr Victor YANUKOVYCH	Ukraine	M. Ivan POPESCU
Ms Ann COFFEY	United Kingdom / Royaume-Uni	Lord Tim BOSWELL
Mr Jeffrey DONALDSON	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Michael CONNARTY
<b>Mr Paul FLYNN</b>	United Kingdom / Royaume-Uni	<b>Mr Michael HANCOCK</b>
Mr Sam GYIMAH	United Kingdom / Royaume-Uni	Ms Yasmin QURESHI

### **Special Guests / Invités spéciaux**

Mr / M. Michel Forst, UN Special Rapporteur on the situation of Human Rights in Haiti / *Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti*

Ms / Mme Isabelle Moussard-Carlsen, Desk Officer in charge of the mission in Haiti, Action contre la faim (Action Against Hunger) / *Responsable géographique en charge de la mission en Haïti, Action contre la faim*

Mr / M. Pierre Salignon, Director General for Humanitarian Action, Médecins du Monde France (Doctors of the World) / *Directeur général action humanitaire, Médecins du Monde France*

Mr/ M. Pierre Poupard, Senior Emergency Coordinator, UNICEF headquarters / *Coordinateur de l'urgence, siège de l'UNICEF*

### **Delegation Secretaries / Secrétaires de Délégation**

Mr / M. Boris CHUDINOV, Russian Federation / *Fédération de Russie*

Ms / Mme Nadia IONESCU, Romania / *Roumanie*

Ms / Mme Sonia LANGENHAECK, Belgium / *Belgique*

Ms / Mme Tatiana ROMANENKOVA - BUDAEVA, Russian Federation / *Fédération de Russie*

Mr / M. Mikhail TKACHENKO, Russian Federation / *Fédération de Russie*

### **Embassies / Ambassades**

Mr / M. Eugen ROŞCA, Embassy of Romania / *Ambassade de Roumanie*

### **Non Governmental Organisations (NGO) / Organisations Non-Gouvernementales (ONG)**

Ms / Mme Anne URTUBIA, Médecins du Monde

### **Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

Mr / M. Wojciech SAWICKI, Secretary General / *Secrétaire général*

Mr / M. Mark NEVILLE, Head of Department / *Chef de Département*

Ms / Mme Micaela CATALANO, PACE communication / *Communication de l'APCE*

### **Social, Health and Family Affairs Committee / Commission des questions sociales, de la santé et de la famille**

Ms / Mme KLEINSORGE, Head of the Secretariat / *Chef du Secrétariat*

Ms / Mme LAMBRECHT-FEIGL, Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / Mme GARABAGIU, Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / Mme BARTHEL, Principal Assistant / *Assistante principale*